

# BZZZ BZZ BZh La newsletter des apiculteurs





Pour ceux qui ont besoin de sirop de nourissement vous pouvez contacter Yannick

Ils nous restent des seaux de 40kg Téléphone: 07 81 61 62 38

SYNDICAT DES APICULTEUR D'ILLE & VILAINE ET DE HAUTE BRETAGNE

Numéro: 9 **Mars 2019** 

Le samedi 26 janvier aux Jardins de Brocéliande, s'est déroulé l'Assemblée Générale du syndicat des apiculteurs d'Ille et Vilaine et Haute Bretagne dans la bonne humeur.

Je ne vous cache pas, que cette journée était stressante pour tous les membres du CA, nous nous sommes réunis plusieurs soirées pour organiser cette journée.

Juliette, Florette et Dolores vous ont accueillis pour vous diriger vers les différents stands. Vous pouviez signer la pétition: Nous voulons des coquelicots, pétition contre les pesticides. Vous pouvez toujours la signer sur internet.

Le concours de miel a de plus en plus de succès, il a le mérite de mettre en valeur notre production locale , comparativement au miel de grande surface, souvent importé dont l'origine est difficile à déterminer.

Gérard, maitre de séance a accueilli les miels pour le concours, les juges: Roger Bodin, Charles Dauriac, Henri Guillot et Mikaël Chouih ont sélectionner les miels. Il n'a pas été facile cette année, de faire un choix. Un deuxième tour de dégustation a été nécessaire pour départager les candidats.

Le café tenu par Paulette et Mme Vannier, a toujours son franc succès, point de discussion et d'échange des apiculteurs. 21 photographies étaient présentées sur ce lieu pour le concours photos. Les meilleurs clichés étaient désignés par les adhérents.

Un stand important était celui des adhésions au syndicat, l'organisation cette année était de limiter l'attente. L'équipe formée de Michelle, Delphine, Marie Jo, Yvette et Henry ont réussi cette mission. Pascal Louvel était à la distribution des pièges Veto pharma.

La présentation et l'inscription au rucher école était encadrées par Gilles, Alain et Pierre. Cette année nous avons fait le plein de stagiaires, notre rucher école a toujours du succès auprès des personnes voulant s'initier à l'apiculture.

La distribution du matériel Nicot était dirigée par Fabien, qui a su d'une main de maitre organiser la distribution malgré un couac. Nicot avait oublié de livrer une palette, mais l'équipe a géré cet impromptu. Bernard revenu la veille de Martinique, aidé de Pascal, Jean François, Denis, François ont distribué le matin les 13 palettes de matériel, mais la veille, Fabien, Yannick et Jean François avaient préparé les grosses commandes.

MATAPI, tombé en panne à la sortie de Nantes a su répondre, malgré tout à vos commandes. Une file d'attente importante à son stand a été remarquée par le CA et les adhérents, fort de ce constat Matapi essaiera l'année prochaine, de remédier à ce problème. (S'il est retenu par le syndicat dans l'appel d'offre).

A midi trente, un repas a été servi dans la grande salle Brocéliande pour 112 convives par l'ESAT du restaurant « LE POMMERET », Yannick a préparé le repas avec sa brigade. Nous remercions toute l'équipe pour le repas servi et Catherine des jardins pour son accueil.

A 14h a débuté l'AG: étaient présents 104 adhérents. 13 étaient représentés, et 2 commissaires au compte Grandin Jean Luc et Patricia Petit se sont portés volontaires.

En introduction de l'AG, j'ai insisté sur :

- le traitement du Varroa
- -les démarches faites auprès des communautés de Fougères pour un plan d'action mieux maitrisé
- pour la destruction des nids de frelons asiatiques, avec l'aide du sous préfet de Fougères : Mr Boisson. Remerciement aux bénévoles pour leur aide tout au long de la saison.

Michel Besnard, de l' Association collective : soutien aux victimes des pesticides, née à la suite de l'affaire TRISKALA, a présenté son association et les démarches et conseils qu'elle peut mettre à disposition pour les victimes des pesticides.

Florette a présenté la pétition contre les pesticides : **NOUS VOULONS DES COQUELICOTS** , nous constatons chaque année l'utilisation intensive des pesticides participant à la disparition

des abeilles et des insectes : 80% des insectes volants ont disparu en France .Le 6 décembre 2018 une réunion a été organisée par le FREDON, pour une sensibilisation de l'implantation d'espèces étrangères au dépend des espèces autochtones : les herbes de pampa, la cerfe du Caucasse ...

Mickael a présenté les analyses de cire gaufrée, où nous y trouvons des produits illicites voire interdits dans nos cires. Nous y trouvons des taux, trop importants de substances chimiques telles que le coumaphos, tau-fluvanate, permethrin, propargite et deltamethrin. mais certains de ces produits sont totalement interdits de vente en Europe. Alors d'où viennent ces cires !!! Le syndicat prendra un échantillon de la cire que vous aviez confiée à MATAPI, pour analyse. Les résultats vous seront restitués ultérieurement.

Le bilan financier, présenté par Delphine est positif, dont un bilan à l'équilibre pour 2018.

Nous étions 104 votants et 13 procurations vous avez élu au conseil d'administration :

Gilles LAUNAY, Bernard LABELLE, et Jean Marie ALBOUC;

Membres associés : Pierre CHAUVEL, Fabien PELLERIN, Juliette UEBEL, Jean François LECUYER.

Philippe BUFFIER du GDSA a rappelé les missions de son organisation : amélioration de la santé de l'abeille, le traitement contre le varroa, le diagnostic de la loque, formation à la découverte de l'apiculture, surveillance des nouvelles maladies et formation des TSA par la FNOSAD.

4 personnes formées cette année en convention avec le GDSA.

Louis DEFFAINS a été remercié pour tout son travail de formateur au Rucher Ecole.

CONCOURS DE MIEL: 27 apiculteurs ont participé

le premier prix René SAVINA 2<sup>ième</sup> Jean -François LECUYER 3<sup>ième</sup> Jean Claude HAREL CONCOURS PHOTOS:

Premier prix : Blandine HAMON abeille sur camélia 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> Denis THILL sous le balcon, Ma compagnie. Nous avons clos l'AG 2019 vers 18H par un pot de l'amitié

MERCI à tous les adhérents pour votre participation , à tous les bénévoles et membres du CA pour

l'organisation de cette journée ainsi qu' aux jardins de Brocéliande

pour leur accueil.









Un mot sur le don pour l'achat de piège pour frelon asiatique Les pièges pour frelon asiatique de Vetopharma, sont chers, le prix d'achat est de 3,25€, nous achetons tous les ans des pièges que nous distribuons. Cette année, nous avons acheté 100 pièges pour 325€.La décision prise par le CA, a été d'en distribuer en priorité : aux nouveaux adhérents et aux stagiaires du rucher école.

Le CA a choisi ce piège pour plusieurs raisons : il est très attractif pour le frelon asiatique, son toit noir empêche le frelon de ressortir. Nous recommandons de ne pas laver les pièges, les odeurs de phéromones restantes permettent une meilleure attractivité.

Les fondatrices sont attirées par les odeurs de la ruche, vous devez donc installer les pièges non loin de vos ruchers.la campagne 2019 de piégeage ira du 1 avril au 15 mai 2019.

Piéger au-delà de ces dates, n'est pas une bonne chose pour la biodiversité. Lors de nos rencontres avec les communes aux communautés de communes, nous présentons ces pièges pour sensibiliser les agglomérations à lancer des campagnes de piégeage sur leur territoire.

Sachez que le don que vous faites pour la lutte contre frelon asiatique est un geste solidaire. Il aide tous les apiculteurs à protéger l'abeille contre ce

prédateur.



**Bon Appétit** 



Comité d'accueil



Jury au travail ne pas déranger

Miel présenté au concours

Pose!!



**Michel Besnard** 



De la cire encore de la cire!!



MATAPI La queue !!



**Rucher Ecole** 



Concours photos



A table!! On loupe pas ce moment!!

A l'AG du 26 janvier des adhérents nous ont demandé des précisions sur la réglementation de l'implantation d'un rucher.

Il existe un arrêté préfectoral du 4 août 2004 qui stipule ce qui suit :

ARTILE 1°-les ruches ne doivent pas être placées à moins de 20 mètres de la voie publique et des propriétés voisines. Dans le cas où les propriétés voisines sont des bois, des landes, des friches, cette distance est de 10 mètres au moins Elle est de 100 mètres au moins si les propriétés voisines sont des habitations ou des établissements à caractère collectif (écoles, casernes, hôpitaux ...).

**ARTICLE 2°-** toutefois des dispositions spéciales d'emplacement peuvent être prises par le préfet sur demande motivée des intéressés. Dans ce cas une enquête des services vétérinaires a lieu, assistés de la préfecture. Les dispositions spéciales font l'objet d'un arrêté préfectoral.

ARTICLE 3°-conformément aux dispositions des deux derniers alinéas de l'article 207 du Code Rural : ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics, par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité. Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins 2 mètre de chaque côté de la ruche. Pour toute implantation de ruches, nous ne pouvons que vous conseiller de vous rapprocher de vos voisins et d'expliquer

votre démarche.



Delphine présente sa première trésorerie avec succès



1° prix concours de miel René SAVINA



2<sup>ième</sup> prix Jean François LECUYER



3<sup>ième</sup> prix Jean Claude HAREL



Le Jury en pleine dégustation



Fabien: Nicot je maitrise



Alain « je note! je note! »



Merci Louis pour le Rucher Ecole



PREMIER PRIX CONCOURS PHOTO
Blandine HAMON



2<sup>ième</sup> prix concours photo Denis THILL



3<sup>ième</sup> prix concours photo Denis THILL





inscription





**TOMBOLA** 





# Voici les nouvelles dates du voyage En Toscane

Ce voyage organisé par le syndicat avec l'aide de Luca guide local

### Chers adhérents et adhérentes

# Le syndicat organise un voyage apicole en TOSCANE( Italie) du lundi 7 octobre au 14 octobre 2019.

La capacité du séjour est de 25 personnes les conjoints et conjointes sont acceptés.

Nous rencontrerons au cours de notre séjour en Italie une structure apicole.

Notre hébergement se fera dans un hôtel \*\*\* \*: MINERVA Palace à Montecatini, les repas midi et soir du séjour sont compris, et les visites des monuments également.

Le vol départ de RENNES est prévu le lundi 7 Octobre 2019 à 8H00 : décollage de Nantes à 12H15 pour une arrivée à Pise vers 14H05 . Tansfert de Rennes par bus à Nantes (le déjeuner n'est pas compris dans le voyage).

Prise en charge du groupe par le guide Luca à Pise et transfert à l'hôtel .

Le 8 octobre visite guidée de SIENNE, repas et après-midi libre dans Sienne.

Retour à l'hôtel et dîner.

Le 9 octobre rencontre au piogio di Comporbiano ferme bio et visite de San Giminiano. Retour à l'hôtel et dîner.

le 10 octobre rencontre au Podere Rondinario et visite d'une ferme avec fabrication de fromage de brebis. Retour à l'hôtel et dîner.

Le 11 octobre visite de Compa fabrication de matériel d'apiculture et rencontre et dîner avec des apiculteurs italiens. Retour à l'hôtel . Le 12 octobre Carrare visite de carrière de marbre déjeuner Pizza et Après-midi promenade sur la Veersilia . Retour à l'hôtel et dîner.

Le 13 octobre visite de la Svizzera Pesciatina et repas à la Pieve(restaurant de montagne ). Visite de Montecatibi Alto ou courses à l'hyper COOP. Retour à l'hôtel et dîner

Le 14 octobre visite de Florence visite d'atelier de bijoutier ,les jardins de Boboli et Ponte Vecchio. Départ vers l'aéroport de Pise

,prévu à 18H : décollage à 22h50 arrivée à Nantes 00h55.











## **Feuille inscription:**

voyage apicole du 7 au 14 octobre 2019

Inscription et réservation avant le vendredi 10 MAI 2019

Le prix du séjour est de 1300€ par personne places limitées à 25 personnes

Comprenant le vol A/R et transfert à l'aéroport de Nantes (bagages en soute maximum 20kgs)

Repas : petit déjeuner à l'hôtel ,déjeuner, dîner et hébergement à l'hôtel sauf le jour du départ le Tous les autres extras non inscrits sont à votre charge.

Vous pouvez payer en 3 fois, faire 2 chèques de 430€ et un de 440€ dont les encaissements se feront le 28 mai 28 juin,26 juin 2019.

Toute annulation ne pourra être acceptée sans certificat médical ou courrier de l'employeur certifiant l'annulation des congés. Verifier la validation de votre carte d'identité une réunion préparatoire au voyage sera organisée au mois mars.

| NOM:                                       |
|--|
| Prénom :                                   |
| Adresse :                                  |
| Ville :code postal :                       |
| Mail:                                      |
| Sera accompagné(e) :                       |
| Nom  |
| Prénom :                                   |
| Adesse :                                   |
| Ville :code postal :                       |
| Retourner votre bulletin d'inscription à : |
| M JOUAN Philippe                           |
| Président du syndicat des apiculteurs 35   |
| 9 allée Jean Philippe RAMEAU               |
| 35000 RENNES                               |
|  |

